

La Radio Numérique Terrestre

18 Mars 2011

Par M. David KESSLER

Avec le concours de M. Arnaud ESQUERRE

La Radio Numérique Terrestre (RNT) est un projet qui suscite un enthousiasme, quasi-militant, notamment chez certains responsables associatifs qui n'est pas sans rappeler l'enthousiasme des radios libres ou au contraire un fort scepticisme. Depuis que le projet existe, les débats n'ont pas cessé. Mais, au lieu de diminuer et de laisser émerger une solution consensuelle, ces débats ont, au contraire, fait apparaître des clivages de plus en plus forts et des tensions de plus en plus importantes.

Les tensions se sont accrues au fur et à mesure que les études se sont multipliées, et surtout alors que le lancement effectif de la RNT se précisait dans un contexte économique qui, lui, se dégradait subitement et fortement.

Dans ce contexte, et suite au rapport notamment de M. Marc Tessier, ce nouveau rapport ne vise pas à refondre les propositions et les évaluations, et à se substituer à toutes. Il ne rappellera pas notamment les hypothèses financières sur lesquelles s'est fondé Marc Tessier qui, si elles ont pu évoluer à la marge, compte tenu notamment des évolutions des prévisions des diffuseurs, restent largement valables. Il a pour ambition, notamment au vu des réactions à la note d'étape que nous avons élaborée, de synthétiser les enjeux actuels alors que la situation ne cesse d'évoluer, de tirer les conséquences des débats et des tentatives passées, et de proposer en tout état de cause de ne pas fermer la porte. C'est pourquoi, quel que soit le choix, il semble nécessaire de créer une structure pérenne qui soit un outil d'analyse, de pilotage et de dialogue sur le sujet.

Une erreur de raisonnement a probablement beaucoup contribué à rendre le débat opaque, au lieu de l'éclaircir. Cette erreur réside dans le fait d'avoir conçu la RNT en référence à la Télévision Numérique Terrestre (TNT), qui a été lancée en 2005, dont le succès a été fulgurant et immédiat, si bien qu'il permettra le basculement complet de l'analogique au numérique dès 2012 sur l'ensemble du territoire. Beaucoup d'acteurs ont imaginé que la voie ouverte par la TNT serait celle suivie par la RNT. Or cette conception est erronée pour trois raisons majeures.

La première est que l'offre audiovisuelle était encore en 2005 très largement dominée, pour environ 75% des téléspectateurs, par cinq chaînes de télévision en clair (TF1, France 2, France 3, France 5/ Arte et M6). Le passage à une vingtaine de chaînes gratuites était évidemment très attractif. Or, comme ce point sera à nouveau évoqué ultérieurement, la situation est tout à fait différente en radio : l'offre est l'une des plus riches qui existe au monde, depuis que le paysage s'est ouvert au début des années 80. Même si l'offre n'est pas égale dans toutes les régions, aucune d'entre elles – à quelques zones près - n'est dans la situation où seulement cinq grandes radios domineraient l'offre.

La deuxième tient à la différence concernant les terminaux. Même si, dans les faits, la TNT a été lancée en même temps qu'évoluaient considérablement les postes de télévisions (écrans plats, HD, et actuellement 3D) entraînant un renouvellement des appareils plus rapide qu'anticipé, la TNT était accessible sans changement du parc moyennant l'achat d'un simple adaptateur à un prix modéré. La RNT nécessite au contraire un renouvellement du parc, alors que les foyers sont multi équipés en terminaux de radio et que le marché est peu dynamique. Sans doute, le lancement de la RNT peut-il redynamiser le marché avec une offre allant du transistor simple, peu onéreux, au haut de gamme (avec écran en particulier) : il reste que nul ne peut dire à ce stade à quel rythme ce renouvellement s'effectuerait. Les exemples étrangers – notamment britanniques - montrent une relative lenteur du taux de rééquipement et la différence de situation avec les pays où celui-ci est plus rapide – la Corée, l'Australie- rend la comparaison peut probante.

La troisième raison est que l'histoire de la télévision montre que celle-ci fonctionne par « changements exclusifs » : une technologie en exclut une autre de manière rapide. La télévision en couleur a exclu la télévision en noir et blanc. La télévision numérique est en passe d'exclure la télévision analogique. Mais cette conception n'est pas celle de tous les médias, loin s'en faut. Au contraire, ceux-ci vivent souvent ce que l'on pourrait appeler des « changements cumulatifs ». Pendant une période plus ou moins longue, les technologies coexistent, et le média est diffusé selon plusieurs technologies. Comme le rappelle Robert Darnton à propos du livre, on oublie trop souvent que l'imprimé a coexisté longtemps avec le manuscrit. De ce point de vue, l'histoire de la radio est à l'opposé de celle de la télévision : les différentes formes de diffusion se cumulent et ne s'excluent pas. Cela ne signifie pas qu'à plus ou moins long terme, certains modes de diffusion ne deviendront pas résiduels au point de ne plus être en usage, comme l'imprimé s'est généralisé au point de marginaliser le manuscrit. Mais cela signifie que l'on ne peut concevoir le lancement de la RNT en imaginant l'extinction de tous les autres modes de diffusion, en particulier la FM. Car même aujourd'hui, malgré le succès de la FM, les grandes ondes et les ondes moyennes sont toujours des modes de diffusion utilisés et, pour ce qui concerne les grandes ondes, touchent un nombre certes résiduel mais suffisamment important d'auditeurs pour que les radios diffusant en grandes ondes n'arrêtent pas encore leurs émissions.

De fait, un examen attentif du lancement de la RNT dans d'autres pays européens montre que c'est un scénario du type « changement cumulatif » qu'il faut envisager pour la France. En effet, dans tous les pays européens où elle a été lancée, la RNT a été présentée comme devant se substituer rapidement à l'analogique, et cela alors même que l'offre analogique était moindre qu'en France, et que l'offre de la RNT semblait plus attractive et plus riche que celle en analogique. Or si une partie des auditeurs adhèrent plus ou moins rapidement à la RNT, une grande partie garde son mode d'écoute traditionnel, à l'exception peut-être de pays comme la Norvège où l'extinction de l'analogique semble aujourd'hui sérieusement envisagée. Cela conduit à des situations dans lesquelles les pouvoirs publics fixent dans un premier temps des objectifs d'extinction de l'analogique puis, dans l'impossibilité de pouvoir l'éteindre, suspendent ou décalent de plusieurs années cette extinction. L'offre de radios étant particulièrement abondante en France, il apparaît maintenant clairement que c'est le scénario qui se produira le plus probablement si la RNT devait être lancée. Les responsables des radios, d'ailleurs, ne s'y trompent pas. Très peu souhaitent l'arrêt rapide de la FM, et certains même ne l'envisagent pas du tout.

Cette analyse, qui n'était pas apparue aussi nettement lors des précédents travaux, et qui ne se comprend vraiment qu'à l'aune des expériences étrangères qui ont eu lieu depuis, amène deux conséquences dans l'hypothèse où la RNT serait lancée. La première est que les pouvoirs publics ne doivent pas envisager un arrêt rapproché des modes de diffusion analogique. Cette hypothèse d'une date d'arrêt peut apparaître – et nous a parfois été suggérée comme – volontariste et donc souhaitable. Mais cela ne serait ni réaliste ni tenable. Il faut noter que, dans le pays qui a le plus de recul en la matière, le Royaume-Uni, cette date ne cesse d'être retardée. D'autre part, les radios ne manqueraient pas d'être inquiètes et de s'y opposer, tandis que les auditeurs seraient sans doute beaucoup plus difficiles à convertir que ne l'ont été les téléspectateurs. La deuxième conséquence est qu'il faut envisager pour les radios une « double illumination », c'est-à-dire une coexistence de la FM et de la RNT, voire des LO et OM, qui durera plus longtemps que les sept années de basculement de l'analogique au numérique en télévision. C'est pourquoi la question économique dans le développement de la RNT est centrale. Car celle-ci est un coût supplémentaire, qu'il faudra supporter pendant plusieurs années, quels que soient ceux qui auront à le supporter.

Nous rappellerons, maintenant, les positions des acteurs et les arguments en faveur et en défaveur de la RNT. Ce rappel sera bref, car ces positions et ces arguments sont rendus régulièrement publics, et sont donc bien connus des uns et des autres. Ce rappel est nécessaire cependant pour nous conduire aux propositions conclusives.

1). Les avantages et les soutiens de la RNT.

Un premier argument en faveur de la RNT pourrait être qualifié d'« évolutionniste ». Il part de l'idée que « l'évolution naturelle » serait qu'à l'analogique succède le numérique, et que telle serait la marche du monde. La conséquence de cet argument évolutionniste est que si la radio ne s'adaptait pas, elle serait exclue du monde (numérique) de demain. La radio devrait changer pour survivre. En réalité, cet argument évolutionniste est souvent mal posé. En effet, pour un grand nombre de radios, l'entrée dans le numérique a déjà eu lieu – mais sur internet. Un grand nombre de radios ne sont donc nullement « en retard ». Elles sont même souvent bien en avance par rapport à d'autres médias. Certaines ont été pionnières en matière de blogs, puis dans le développement d'applications sur les produits hybrides multifonctions (téléphones, tablettes). Nous avons dans notre rapport d'étape dit notre sensibilité aux problèmes de libertés publiques que cette situation peut poser. Il n'en reste pas moins qu'elle est déjà une réalité et qu'il appartient sur ce point aux autorités publiques d'opérer les régulations et de prévoir les protections nécessaires.

Seule subsiste donc l'idée qu'une évolution de l'objet radiophonique permettrait de dépasser l'archaïsme supposé du vieux transistor. Mais le taux d'équipement rappelé plus haut et la progression de l'audience radio constatée un peu partout en Europe l'an dernier- dont on reconnaîtra volontiers qu'il doit se confirmer pour infirmer l'idée d'un lent déclin de la radio - montrent en tous cas qu'il faut relativiser cet argument. Il sera intéressant à cet égard d'examiner l'évolution de l'audience dans les années qui viennent : si celle-ci s'érodait lentement, sa modernisation s'imposerait très certainement. Si celle-ci reste globalement stable, le doute sur les limites de l'analogique serait alors permis.

Le premier et le plus important des avantages de la RNT est de permettre une plus grande offre de radios avec une couverture nationale. Il faut évidemment considérer le point de vue qui doit rester le lieu ultime du jugement : l'intérêt de l'auditeur. Certes, une vision « parisienne » déforme ce point de vue car l'abondance de l'offre sur la bande FM réduit d'autant l'intérêt de la RNT. Mais les projections du CSA montrent que dans certaines zones les auditeurs pourrait bénéficier d'un doublement voire d'un triplement de l'offre de fréquences. Nous l'avons évoqué dans le rapport d'étape.

Cette extension de couverture explique que la plupart des radios associatives, regroupées dans les fédérations CNRA et SNRL, à l'exception de celles dont le modèle est fondé sur des diffusions très locales que la RNT n'autorise pas aujourd'hui, les radios indépendantes regroupées dans le SIRTU, et la radio publique soient les plus favorables à la RNT, sous réserve de sa faisabilité économique - nous y reviendrons.

En effet, les radios associatives voient dans la RNT l'occasion d'étendre un peu plus leur bassin de diffusion. Les radios indépendantes, de leur côté, estiment, pour un grand nombre, qu'elles auront le plus à gagner de la RNT, alors que la FM est arrivée à saturation. Rappelons en effet qu'après les appels à candidatures qu'il est en train de lancer, le CSA ne disposera plus d'aucune fréquence nouvelle en FM. Ces radios pourraient augmenter de manière significative leur couverture, et pour certaines d'entre elles, envisager de passer de régionale ou multi villes à une couverture quasi nationale, ou du moins sur une large partie du territoire.

Quant à Radio France, l'extension de couverture correspond à son essence même de service public. Par principe, la radio publique doit être accessible par l'ensemble de nos concitoyens quel que soit l'endroit du territoire français où ceux-ci se trouvent, et de manière égale, c'est-à-dire pour l'ensemble de l'offre. La RNT serait donc le moyen de réaliser cet idéal et de permettre à tout le moins aux 7 radios du service public de bénéficier d'une véritable couverture nationale alors que celle-ci ne concerne aujourd'hui que 3 de ces 7 radios (France Inter, France Culture, France Musique).

Dans tous les cas, ces acteurs sont favorables à la RNT en partant du postulat qu'un avantage sera donné aux offres existantes, et non pas que la RNT se fera en introduisant une quantité importante de nouveaux acteurs, même si certains de ces éventuels acteurs se positionnent dans cette perspective.

Les problèmes techniques soulevés par l'extension des couvertures sont doubles, l'un étant lié à l'autre : premièrement la gestion des multiplexes, deuxièmement les zones de décrochage. En effet, la grande majorité des radios associatives, et de nombreuses radios régionales ou multi villes s'auto diffusent et, là encore à la différence de la télévision, n'ont pas recours à un diffuseur. Or d'une part la multiplicité des radios amènerait à un grand nombre de multiplexes, ce qui ne manque pas d'inquiéter les radios sur leur composition et les processus de décisions les organisant. D'autre part, le coût des multiplexes conduit les radios à ajuster probablement leurs zones de diffusion, et à réduire les décrochages locaux qui étaient une source de revenus (peut-être compensée par l'extension de couverture). Certaines radios associatives ont, pour leur part, imaginé un système mutualiste d'acquisition et de gestion de multiplexe afin de continuer à s'auto diffuser. Dans tous les cas, la richesse du paysage radiophonique français qu'il est fondamental de préserver doit être conciliée avec les contraintes de la RNT, moins souple que la FM.

2). Les critiques de la RNT.

Le scepticisme des acteurs vis-à-vis de la RNT est fondé, lui, sur des raisons économiques et technologiques.

Tout d'abord, les critiques de la RNT soulignent ensuite que la FM a déjà apporté une explosion de l'offre, comme nous l'avons déjà souligné. Le marché radio, très diversifié, est beaucoup plus éclaté que le marché TV, même depuis que la TNT existe. Si l'on compare les leaders, TF1 pèse 23 à 24 % de part d'audience (PDA), tandis que RTL pèse un peu plus de 13% de PDA : le leader a une part d'audience presque deux fois moindre en radio. D'après Médiamétrie, sur 97 villes sondées en FM, seules 15 stations ont une audience significative sur 34 radios (les autres étant en-dessous d'un point d'audience).

Un accroissement supplémentaire de l'offre viendrait émietter davantage un marché publicitaire radio qui est déjà très morcelé, alors que la tendance structurelle est celle d'un basculement de la publicité vers internet. Cette tendance structurelle est apparue nettement pendant la crise économique. Si les recettes publicitaires pour la radio sont en hausse en 2010 par rapport à 2009 d'environ 5 % à 744 millions €, cette hausse ne doit pas masquer qu'elle succède à des baisses très importantes. Alors qu'en 2006, le marché publicitaire de la radio était estimé à 848 millions €, il n'a cessé jusqu'en 2009 de baisser, bien avant la crise économique, passant à 805 millions € en 2007, 779 millions € en 2008, puis 710 millions € en 2009 (source IREP).

La deuxième critique d'ordre à la fois économique et technologique concerne le renouvellement du parc de récepteurs radio. Bien que celui-ci ne soit pas évalué précisément à

cause des nombreux moyens de recevoir la radio, il est estimé à environ 150 millions par les fabricants. Il se renouvelle principalement par l'acquisition de postes de radio simple (dit « kitchen-radio ») et de radio-réveil. Le lancement de la RNT est donc confronté à une double difficulté que n'a pas connue la TNT : le parc à renouveler est beaucoup plus vaste, et le renouvellement est peu dynamique, à cause précisément du suréquipement des auditeurs et de la durée longue de vie des transistors. A vrai dire, seul l'attrait – en contenus, données associées, et offre nouvelle, - pourra conduire l'auditeur à changer ses postes. Mais cela suppose un avantage pour le consommateur dont on a vu qu'il est variable suivant les Régions et les zones.

Une troisième critique est que la RNT serait une technologie « dépassée ». Cette critique met en avant le fait que l'univers des médias serait désormais « ouvert » et non plus « fermé », et qu'Internet aurait rendu obsolète tout système basé sur la rareté de la fréquence. Cependant, une fois encore, la réalité est plus complexe. Chacun sait que depuis leur création et leur généralisation, la numérisation et la mise en réseau ont profondément bouleversé la diffusion des médias et des biens culturels, parce que les pratiques se modifiaient. Toutefois, cela n'empêche pas que les radios peuvent avoir un intérêt fort à maintenir et à rendre attractif leur présence sur un double système, l'un en mode ouvert, l'autre en mode fermé, qui peuvent se combiner pour se renforcer. A vrai dire, de la même manière que chacun insiste aujourd'hui sur la marche inexorable de la TNT vers la télé connectée, c'est là un argument qui plaide plutôt en faveur de la RNT : à l'instar de la télévision, la radio numérique pourrait combiner la réception hertzienne et des fonctions par voie IP (hypothèse souvent développée dite de radio hybride). C'est la voie par exemple que la Communauté francophone de Belgique est en train d'explorer.

C'est pourquoi il importe de penser et d'articuler la RNT et la radio IP en tenant compte des spécificités de chaque mode, et non pas de calquer l'un sur l'autre. Ainsi les données associées que permet la norme la plus sophistiquée (TDMB) ne seront pas d'une grande complexité. Elles seront en tout état de cause beaucoup moins riches que celles que permet déjà la voie IP et qu'assurent les sites actuels des radios. En outre, on ne sait pas si les données associées sont valorisables financièrement. La plupart des radios estiment qu'un annonceur n'est pas prêt à payer davantage un auditeur numérique par rapport à un auditeur analogique. On ne connaît pas bien, au demeurant, la part que ces données associées et leur éventuelle sophistication pourraient représenter dans la motivation d'achat du consommateur.

La confrontation entre les partisans et les opposants à la RNT crée des débats très vifs depuis maintenant plusieurs années. Cependant les arguments sceptiques ayant pesé pour l'instant davantage, et ayant même gagné du terrain, la RNT se trouve être dans une impasse.

3). Le rapport d'étape a permis d'exposer les positions des différents acteurs, qui ont depuis précisé leur position.

- Les fabricants ont fait savoir qu'ils étaient prêts à lancer la RNT, ainsi que les réseaux de distribution.

Cette position doit cependant être tempérée par le fait qu'aucun grand fabricant n'a parmi ses produits présentés en 2010 lors de l'IFA, le grand salon annuel à Berlin, de prototypes concernant la RNT. Ce point n'est pas anodin : en effet, tous les grands fabricants ont, par contre, investi de manière massive dans la TV en 3D et dans la TV connectée, alors que les programmes sont rares. Cela signifie que le terminal destiné à la radio numérique, même si les producteurs se disent prêts à en fabriquer, et malgré le fait que la RNT a été

lancée dans plusieurs pays européens, ne fait pas partie de leurs priorités industrielles. Il faut néanmoins mentionner l'exception que représentent notamment en Grande Bretagne des entreprises plus petites qui ont fait de la fabrication des radios numériques un élément majeur de leur stratégie.

- Les radios privées nationales ont maintenu leur opposition à la RNT, du moins telle qu'elle est conçue aujourd'hui, voire l'ont renforcée, estimant qu'elles ne pourraient pas supporter longtemps un coût de double diffusion très faiblement compensé par des perspectives incertaines de recettes nouvelles.

- Les radios associatives et les radios indépendantes ont pour la plupart confirmé leur intérêt pour la RNT, à condition que soit garantie une diversité égale ou supérieure à celle de la bande FM

- Les diffuseurs, en particulier, sont évidemment prêts à lancer des réseaux TNT dans lesquels ils voient une opportunité de développement mais attendent les décisions des pouvoirs publics et ne croient pas à la viabilité du système si les principaux opérateurs n'y adhèrent pas.

- Le service public a confirmé son souhait que la RNT soit lancée afin d'avoir une couverture quasi intégrale du territoire pour les sept réseaux du service public.

- Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a fait savoir qu'il était prêt à lancer des appels à candidature sur des zones étendues.

- Les pouvoirs publics, même s'ils ont rappelé leur attachement de principe au développement du numérique, ont confirmé que leur investissement, compte tenu du contexte économique, ne pourra aller au-delà de ce qui est prévu : soutien au service public via la redevance, soutien aux radios associatives via le Fonds de soutien. En aucun cas, le grand emprunt destiné à des technologies numériques innovantes ne pourrait être utilisé pour lancer la RNT.

4). Dans cette situation, où les tensions sont grandes concernant la RNT, il nous paraît clairement que les conditions ne sont pas réunies économiquement pour un lancement à grande échelle de la RNT.

- Les pouvoirs publics n'ont pas les moyens de financer la totalité du réseau.

A la différence d'autres médias telle que la presse dont l'économie dépend pour partie des aides de l'Etat, les radios commerciales ont existé sans solliciter l'aide financière de celui-ci. La contraction forte et continue du marché publicitaire radio entre 2006 et 2009 explique que certaines radios commerciales ont envisagé, probablement pour la première fois, de recourir à une aide de l'Etat pour le développement d'une nouvelle technologie coûteuse.

Du point de vue de l'Etat, le financement de la RNT se pose donc triplement : une augmentation des ressources de la radio publique ; une augmentation de la dotation affectée au FSER ; et une aide éventuelle aux radios commerciales. A cela s'ajoute, comme pour la TNT, une éventuelle participation aux efforts marketing de lancement de la RNT. Le lancement de la RNT et son développement seraient, dans cette perspective, très largement supportés par le budget de l'Etat. Or le problème de l'arrêt de l'analogique qui se pose aux

radios ne se pose pas moins à l'Etat. Un financement spécifique de la RNT durerait probablement autant que continuera à exister la FM.

Dans ces conditions, et compte tenu des contraintes budgétaires de l'Etat, il n'apparaît pas possible que les pouvoirs publics s'engagent dans un financement du réseau de la RNT qui ne pourrait qu'être à un niveau élevé et pendant une période assez longue, d'autant que l'expérience montre qu'une fois un financement assuré par l'Etat, les modèles économiques s'étant habitués à ce financement, il est très difficile de l'arrêter sans fragiliser grandement les entreprises qui en bénéficient. Ajoutons qu'à la différence de la télévision, pour laquelle l'arrêt de l'analogique permet un dividende numérique partiellement monétisable, il n'y a pas aujourd'hui de perspectives monétisables concernant la récupération de la bande FM. Les choses peuvent évoluer tant il est vrai qu'en matière de fréquences les besoins vont croissant, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Or, un récent rapport réalisé par le Radio Spectrum Policy Group, présenté lors d'une semaine de la radio numérique à Genève, souligne qu'en matière de Radio Numérique en Europe, l'initiative publique dispose d'une quasi exclusivité. Ce rapport montre donc l'impasse à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés en la matière.

- Les opérateurs privés qui auraient, en principe, les moyens de supporter le développement de la RNT sur l'ensemble du territoire ne souhaitent pas le faire.

Les radios commerciales, et en particulier celles nationales, sont particulièrement sensibles à toute dépense supplémentaire, sans perspective d'un retour sur investissement ni à court terme, ni même à moyen terme, compte tenu du maintien probable de la diffusion analogique. Les radios sont soucieuses de devoir supporter pendant une durée assez longue (peut-être une dizaine d'années, voire davantage) une double diffusion, voire une triple diffusion pour celles qui souhaitent conserver les longues ondes.

Ce coût additionnel inquiète d'autant plus les radios qu'elles n'ont pas, pour l'instant, connaissance de moyens de valoriser de manière significative la publicité qui résulterait de la diffusion de données associées.

- Les opérateurs privés (les radios associatives, réseaux multi villes) qui souhaitent lancer la RNT ont des moyens limités qui ne peuvent garantir un plein développement de celle-ci.

Les radios associatives ont fait part, depuis plusieurs années, aux pouvoirs publics de leur souhait qu'un financement supplémentaire leur soit destiné afin de payer les coûts spécifiques et inédits liés à la RNT, au premier rang desquels le coût de diffusion, ainsi que l'emploi ou la formation de personnes pour la fabrication de données associées.

Comme l'a préconisé le rapport de M. Emmanuel Hamelin spécialement consacré à ce sujet, les pouvoirs publics se sont toutefois engagés, déjà, à ce que le fond de soutien à l'expression radiophonique (FSER) augmente afin de compenser partiellement le coût de la RNT.

5). Les choix possibles.

Compte tenu des éléments exposés, un lancement massif et général de la RNT nous paraît, à supposer qu'il soit souhaitable, devoir être écarté à court terme, faute de moyens.

Cela ne signifie pas, pour autant, que la RNT reste sans avenir. Si la commission européenne prenait davantage position sur ce sujet, cela permettrait notamment de faire converger à l'échelle européenne la mise en place progressive de la RNT. Le discours du 3 mars 2011 de Madame Kroes, vice-présidente de la Commission et responsable de l'agenda numérique, n'est pas dépourvu d'ambiguïté, contrairement à la lecture unilatérale qui en a été faite ici ou là. Certes, elle semble exclure que la radio puisse indéfiniment rester analogique dans un univers numérique. Mais elle rappelle également qu'il n'y aura pas de décision centralisée à Bruxelles sur les moyens de passer au numérique et elle appelle surtout à la poursuite de la réflexion dans ce domaine, qu'elle est prête à faciliter, ce qui apparaît plus comme une position d'attente que comme un engagement.

Dès lors que l'hypothèse d'un lancement massif et général de la RNT n'est pas retenue, un choix pourrait avoir lieu entre deux options : un moratoire ou une expérimentation. Ces deux options pourraient d'ailleurs être combinées.

1). La première option consister à proposer un **moratoire** pendant deux ou trois ans, et à mettre en place un dispositif d'observation des expériences étrangères, et en priorité européennes : en Allemagne, au Royaume-Uni, et en Suisse en particulier. Il est intéressant de constater en effet qu'en Allemagne, le premier multiplexe national devrait être prochainement lancé mais que des difficultés subsistent encore : certaines « grandes » radios privées n'y sont pas candidates, et celles qui le sont ont souvent subordonné leur accord à un financement partiel par des tiers (par les fabricants notamment). Si la radio numérique devait y connaître un succès réel, ce serait une incitation importante pour la France. Si ce processus échouait, ce serait au contraire un signe supplémentaire de la difficulté représentée par la RNT.

Durant ce moratoire, la question des normes pourrait être reposée. On sait qu'en ce domaine, les évolutions technologiques sont si rapides que de nouvelles normes sont régulièrement inventées, faisant apparaître celles choisies précédemment comme obsolètes en dépit des qualités qui leur ont été reconnues lorsqu'elles ont été choisies. Certains explorent aujourd'hui une possibilité d'utiliser la bande 3 pour une combinaison chaînes TNT/ radio numérique mais cette voie ne résout en aucun cas le problème des radios locales. C'est ainsi également que certains de nos interlocuteurs nous ont invité à étudier la norme DVB-NGH, qui pourrait être disponible d'ici 2013 ou 2014, et de déterminer dans quelle mesure elle serait susceptible de lever les contraintes posées jusqu'alors par la RNT, comme elle pourrait d'ailleurs le faire aussi peut-être pour la Télévision Mobile Personnelle (TMP). En tout état de cause, le choix DAB + / DMB devrait aussi à nos yeux être clairement reposé dès lors que les radios les plus intéressées ont intérêt à une norme moins chère. Ajoutons que la plupart des travaux européens en la matière préconisent, malgré la création de « puces » multi standards, une norme unique sur le territoire européen qui visiblement serait alors le DAB + (seule la France, il faut le rappeler, a opté pour le TDMB). Nous ne voyons pas l'intérêt de la France à faire cavalier seul en matière de norme. D'autres solutions – telles que le satellite – pourraient être explorées plus avant pendant cette période, pendant – il ne faut pas l'oublier – que se poursuivent des discussions intenses au niveau international sur l'usage des bandes de fréquences. Il faut souligner en effet que la banque de la Radio numérique peut intéresser d'autres opérateurs si elle restait par trop inutilisée.

2). La seconde option s'appuie sur l'idée que l'élément déclencheur du succès de la RNT est l'auditeur, ce qui reste notre conviction première. La question centrale est bien, en effet, celle de savoir si l'auditeur adhérerait ou non à la RNT. C'est bien les résultats mitigés de ce point de vue dans les pays européens qui conduisent à ces interrogations.

C'est pourquoi une **expérimentation** pourrait se dérouler sur une zone qui serait intéressante du point de vue de l'auditeur en permettant un accroissement important de l'offre de radios. Après discussion avec le CSA, il nous apparaît que dans cette perspective une zone à coût de diffusion raisonnable où le nombre de fréquences augmenterait significativement pourrait être regardée : par exemple, la région Bretagne pourrait être intéressante. D'après une simulation réalisée par le CSA, le coût annuel de diffusion d'un multiplexe RNT pour la région Bretagne, sur une zone peuplée d'environ 2,1 millions d'habitants (70 % de la population bretonne), pourrait être estimé entre 1,4 et 1,7 millions €.

Dans cette perspective, le CSA pourrait lancer l'expérimentation et dresser un bilan au bout de deux années. Dans le cas où les auditeurs auraient réagi positivement, permettant à la RNT de se développer avec un succès massif, le CSA pourrait alors envisager une extension de la RNT. Dans le cas contraire, il serait alors décidé de renoncer à la RNT. Des critères précis d'échecs et de succès devraient être clairement définis.

Il est important que l'expérimentation puisse permettre de tester les modèles économiques de la RNT.

Nous n'ignorons pas les risques que comporte toute expérimentation, notamment celui de faire acheter à l'auditeur des postes numériques dont il n'aura plus vraiment usage s'il est décidé d'arrêter définitivement la RNT. Mais ce ne serait pas, hélas, la première fois qu'une technologie s'arrêterait faute de succès ou en raison de son obsolescence : que l'on se rappelle par exemple il y a quelques années du sort du « bi bop » (1991-97) de France Télécom.

Quelle que soit l'option retenue, il nous apparaît nécessaire de mettre en place une structure pérenne de veille et de dialogue sur la radio numérique : **l'Observatoire de la radio numérique**.

Dans la première hypothèse, il est nécessaire de dresser une photographie régulière des expériences étrangères et de tester les différentes normes.

Dans la seconde hypothèse, il serait utile d'établir d'un bilan tous les trois mois de l'expérimentation, et de le diffuser.

Cet Observatoire de la radio numérique doit regrouper les principales organisations des radios, les représentants des fabricants, les représentants des diffuseurs, et les pouvoirs publics concernés, au premier rang desquels la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC) ainsi que la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS). L'Observatoire pourrait être placé sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, qui a déjà réuni de nombreuses fois ces différents acteurs et a mené un travail important et reconnu sur le sujet.

L'Observatoire doit être un espace de dialogue et doit permettre d'élaborer des constats partagés. Il est apparu en effet lors des auditions et des rencontres réalisées dans le cadre de la mission que les expériences à l'étranger, les normes et les coûts de diffusion étaient appréciés fort différemment selon les acteurs. L'Observatoire aurait pour mission d'élaborer des constats objectifs et incontestables qui permettraient aux débats de gagner en sérénité. Il pourrait en outre ne pas se limiter à la seule RNT, et étudier les différentes évolutions complémentaires ou alternatives possibles, souvent sur la table aujourd'hui, par exemple l'option satellitaire, tant il est vrai que les possibilités offertes par la technologie évoluent rapidement et que la question centrale reste celle de leur adoption par l'auditeur.

En conclusion, il nous semble donc clairement établi qu'il n'y a pas aujourd'hui d'espace économique pour un lancement national de la Radio Numérique. Le « retard » pris en la matière – et parfois dénoncé - n'en est pas véritablement un : si le critère essentiel est, comme pour la TNT, celui de la rapidité du déploiement, mieux vaut attendre – si la RNT doit exister un jour – le moment où un tel déploiement rapide pourra se produire plutôt que de connaître la situation des pays qui retardent indéfiniment le basculement vers le numérique. De ce constat, doivent être tirées notamment les conséquences législatives relatives à l'adaptation des récepteurs et les conséquences juridiques concernant les autorisations délivrées par le CSA. En revanche, il serait absurde de fermer la porte à une technologie qui peut demain porter ses fruits : attendre et observer les autres, ou observer en expérimentant : tel est le choix que nous proposons. Dans le second cas, la question du financement, quoique plus limitée, se posera bien évidemment : une participation de tous les acteurs, y compris à l'instar de l'Allemagne, des fabricants, est probablement la seule solution viable.

La radio reste un outil sans équivalent d'information, de culture et de distraction. L'exemple japonais vient encore hélas de montrer le rôle majeur qu'elle joue dans les crises qui secouent un pays. Depuis 1982 en France, elle est le lieu par excellence du pluralisme : expression des communautés, des sensibilités, accès des groupes modestes à la diffusion alors que parallèlement des radios nationales jouent leur rôle dans l'accès de chacun à l'information politique et générale. Accès à la culture, à la musique, aux contenus, elle reste incomparable du point de vue de la richesse qu'elle véhicule. Il ne fait pas de doute dès lors que le media doit être modernisé pour rester un media du XXI^e siècle. Enterrer la RNT serait sans doute absurde ; constater que les temps ne sont pas mûrs n'interdit pas d'observer et d'agir.